



Fédération genevoise  
des structures d'accompagnement  
pour seniors

## Conditions générales pour l'accès à l'offre de formation continue de la Fegems

---

*Les présentes conditions générales s'appliquent à toute formation se déroulant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, quelle que soit la date de l'inscription.*

### 1. Inscriptions aux formations

#### 1.1 Pour les structures membres de la Fegems

Les inscriptions aux formations sont effectuées exclusivement en ligne, via les référent·es de formation, les cadres ou les directions. Les collaborateur·trices ne peuvent pas s'inscrire de manière autonome. En inscrivant leur collaborateur·trice, les référent·es de formation, les cadres ou les directions reconnaissent avoir pris connaissance et accepter les présentes conditions générales.

Les collaborateur·trices sont inscrit·es au moyen de leur adresse email professionnelle, à défaut de leur adresse email privée. L'adresse renseignée sera utilisée pour toutes les communications liées à la formation.

#### 1.2 Pour les structures non-membres

Les inscriptions aux formations sont effectuées exclusivement en ligne, via les référent·es de formation, les cadres ou les directions. Les collaborateur·trices ne peuvent pas s'inscrire de manière autonome. En inscrivant leur collaborateur·trice, les référent·es de formation, les cadres ou les directions reconnaissent avoir pris connaissance et accepter les présentes conditions générales.

Les collaborateur·trices sont inscrit·es au moyen de leur adresse email professionnelle, à défaut de leur adresse email privée. L'adresse renseignée sera utilisée pour toutes les communications liées à la formation.

#### 1.3 Pour les personnes inscrites à titre privé

Pour ces personnes, l'inscription à une formation se fait exclusivement en ligne. En s'inscrivant, elles reconnaissent avoir pris connaissance et accepter les présentes conditions générales.

L'adresse email renseignée sera utilisée pour toutes les communications liées à la formation.



## 2. Tarifs et modalités de paiement

### 2.1 Pour les structures membres de la Fegems

Le prix des formations de la Fegems est généralement inclus dans les cotisations des membres. Dans certains cas, le tarif est indiqué dans la rubrique « Inscription » de l'offre de formation.

Les prix des formations sont indiqués en francs suisses (CHF), toutes taxes comprises sauf mention contraire. Le paiement s'effectue par virement bancaire suite à l'émission d'une facture par la Fegems. Le délai de paiement est fixé à 30 jours.

### 2.2 Pour les structures non-membres

Pour les institutions non-membres de la Fegems, le tarif est indiqué dans la rubrique « Inscription » de l'offre de formation. Les prix des formations sont indiqués en francs suisses (CHF), toutes taxes comprises sauf mention contraire. Le paiement s'effectue par virement bancaire suite à l'émission d'une facture par la Fegems. Le délai de paiement est fixé à 30 jours.

### 2.3 Pour les personnes inscrites à titre privé

Pour ces personnes, le tarif est indiqué dans la rubrique « Inscription » de l'offre de formation. Les prix des formations sont indiqués en francs suisses (CHF), toutes taxes comprises sauf mention contraire. Le paiement s'effectue **directement en ligne**, sans remboursement possible.

## 3. Remplacements et annulations

### 3.1 Remplacement

La Fegems souhaite donner accès à la formation au plus grand nombre. Afin de limiter la perte des places disponibles en cas d'annulation, nous vous encourageons à privilégier les remplacements lorsque cela est possible. Pour cela, les informations ci-dessous doivent être transmises par écrit le plus rapidement possible à l'adresse **inscription@fegems.ch** :

- Titre de la formation
- Nom, Prénom du·de la participant·e
- Fonction
- Adresse email professionnelle ou privée

### 3.2 Annulation d'inscription

Une annulation d'inscription est possible sans frais jusqu'à **30 jours ouvrables avant** le début de la formation. Passé ce délai, l'annulation est soumise aux conditions suivantes :

- Avec remplacement : aucun frais ne sera facturé.



- Sans remplacement, les frais suivants sont applicables :
  - Pour les membres de la Fegems : CHF 100.- par absence
  - Pour les non-membres de la Fegems : CHF 180.- par absence

*N.B. Ces frais ne s'appliquent pas aux ateliers d'échanges de bonnes pratiques.*

En ce qui concerne les personnes inscrites à titre privé, le paiement à l'inscription ne sera pas remboursé.

### **3.3 Cas particuliers**

Après analyse, la Fegems déterminera si la situation particulière peut bénéficier d'une exonération des frais d'annulation. Selon le cas, des justificatifs seront requis, notamment s'il s'agit de maladie.

### **3.4 Annulation du cours par la Fegems**

La Fegems se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment en cas de nombre insuffisant de participant·es ou de force majeure. Les personnes référentes sont informées par email **au plus tard 5 jours ouvrables avant** la date prévue. En cas d'annulation, les éventuels frais d'inscription déjà réglés sont intégralement remboursés.

## **4. Informations pratiques**

### **4.1 Communication d'informations**

Suite à l'inscription en ligne, le·la référent·e de formation reçoit une confirmation d'inscription automatique. En parallèle, les collaborateur·trices reçoivent sur leur adresse email une convocation. Il leur incombe par la suite de se tenir informé·es via leur adresse email (renseignée par leur référent·e de formation lors de l'inscription).

### **4.2 Accès aux ressources**

Toutes les formations incluent un accès au parcours de formation via *Parcooroo*, où sont centralisées les informations logistiques et les ressources pédagogiques. Il incombe aux collaborateur·trices de se connecter (via leur adresse email) pour les consulter avant, pendant et après la formation.

*De manière générale, il incombe aux institutions et à leurs collaborateur·trices de s'assurer qu'ils·elles disposent des informations et des moyens techniques nécessaires pour se préparer et suivre une formation.*



## 5. Accès post-formation

### 5.1 Ressources pédagogiques post-formation

Les ressources des formations restent accessibles aux participant·es via le parcours en ligne Parcooroo, permettant une consultation continue pour renforcer les apprentissages.

### 5.2 Attestations et certificats

Les attestations et les certificats sont délivrés automatiquement après la session, sous conditions d'avoir rempli le questionnaire de satisfaction en fin de formation.

Les attestations et certificats sont disponibles en ligne via *Procertif*. Les collaborateur·trices en sont informés par email, où ils·elles reçoivent un lien pour y accéder.

De plus, il est de leur responsabilité de les télécharger, de les enregistrer et de les transmettre à leur employeur.

Ces conditions garantissent un suivi optimal des formations pour chaque participant·e, tout en assurant la gestion logistique nécessaire pour le bon déroulement des sessions de formation.